

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT SERVAIS D 13 NOVEMBRE 2025

Extrait de Délibération N° : 2025 - 11 - 06

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 13 novembre 2025 à la salle ty léon à 20h30, sous la présidence de Bernard MICHEL, Maire, en présence de tous les conseillers à l'exception de Jérôme BOITE, David LE BORGNE et Valérie PAUL, absents excusés.

Nombre de conseillers : en exercice 15 – présents : 12 - votants : 15.

Membres en exercice : 15	Présents : 12	Votants : 15	Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 1
--------------------------	---------------	--------------	-----------	------------	----------------

Présents : Bernard MICHEL, Thierry MAGUEREZ, Marie-Laure GRALL, Benoît RIOU, Paul LAURENT, Christel ABGRALL, Gwendoline LE BRICQUIR, Aurélie VEN, Corentin PARENT, Benjamin TREGUER, Fabienne MADEC et Virginie MASSEY.

Absents :

Jérôme BOITE a donné pouvoir à Marie-Laure GRALL.

David LE BORGNE a donné pouvoir à Thierry MAGUEREZ

Valérie PAUL a donné pourvoir à Bernard MICHEL

Secrétaire de séance est Benjamin TREGUER.

Secrétaire de séance adjoint : Isabelle CREIGNOU (Secrétaire de Mairie)

OBJET : Rapport annuel de l'exercice 2024 sur le prix et la qualité du service public de la desserte en eau potable.

M. le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose par son article L.2224-5 la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et qualité du service d'eau potable.

La commune de SAINT-SERVAIS adhère au syndicat des eaux de Pont An Ilis qui a élaboré le rapport d'activités de 2024.

Ce compte rendu doit être présenté aux assemblées délibérantes des communes membres du syndicat dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

M. le Maire

PRÉSENTE à l'assemblée le rapport dressé pour l'année 2024 par Jean JEZEQUEL, Président du Syndicat Mixte des Eaux de Pont An Ilis.

PRECISE que l'exploitation est bien assurée par le fermier SPL Eau du Ponant. La qualité de l'eau est conforme aux normes en vigueur.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibérés,

DECIDENT d'adopter le rapport de l'année 2024, tel que présenté,

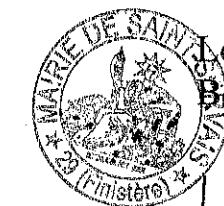
CHARGENT Monsieur le Maire de notifier cette décision auprès de toute autorité qualifiée et de transmettre une copie de la présente délibération au Syndicat des Eaux de Pont An Ilis.

AUTORISEN Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Le secrétaire de séance
Benjamin TREGUER



Le Maire,
Bernard MICHEL



Le Maire,
Bernard MICHEL

